

**DROUINEAU – COSSET – BACLE – LE LAIN –  
GERONDEAU – ARBELLLOT DE ROUFFIGNAC**  
Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle  
22 bis Rue Arsène Orillard – BP 83  
86003 POITIERS  
Tél. 05 49 88 02 38  
Fax. 05 49 88 98 96  
[avocat@dcblg.fr](mailto:avocat@dcblg.fr)

Référence Cabinet :  
AUSSAC VADALLE/TP SERVICES 150550

Tribunal Administratif de POITIERS  
Rôle n° 1601411-3

## **BORDEREAU DE PIÈCES COMMUNIQUÉES**

*Ayant pour avocat la SCP DROUINEAU COSSET BACLE LE LAIN, demeurant 22 bis rue Arsène Orillard – BP 83 à POITIERS CEDEX (86003), Avocat au Barreau de Poitiers, exerçant au sein de L' AARPI DROUINEAU - COSSET - BACLE - LE LAIN - GERONDEAU - ARBELLLOT DE ROUFFIGNAC, représentée par Maître M. LE LAIN, associée de ladite SCP, avocat de la Commune d'AUSSAC VADALLE*

**Les pièces communiquées suivantes le 10.02.2017:**

- 1) Délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2014 autorisant Monsieur le Maire à ester en justice
- 2) Plannings prévisionnels tranches ferme et conditionnelle
- 3) Projet décompte final de TP SERVICES en date du 26 février 2014
- 4) Courriel du 10 juillet 2014 adressé par le maître d'œuvre à la société TP SERVICES
- 5) Courriel du 11 juillet 2014 adressé par la société TP SERVICES au maître d'œuvre
- 6) Projet de décompte général et définitif signé en date du 25 juillet 2014 annulé et remplacé par le projet de décompte général débiteur
- 7) Justification du calcul de pénalités de retard établi par la Olivier GOUEDO
- 8) Extrait CCAP, article 12 – Dérogation aux documents généraux.
- 9) Acte d'engagement M. Olivier GOUEDO, architecte DPLG, maître d'œuvre du marché
- 10) Courrier du 30 janvier 2015 adressé par le maître d'œuvre à la Commune d'AUSSAC VADALLE
- 11) CCAP, marché de maîtrise d'œuvre attribué à M. Olivier GOUEDO